

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Mairie de ABLON

ablon@orange.fr

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 23 mai 2022**

Présents : Mrs Xavier Canu, Patrick Drieu, Philippe Turlure, Mmes Laurence Thurmeau, Brigitte Petit, Marie-Odile Tellier, Laëtitia Gimer, Mrs Jean-Baptiste Hubert, Jérôme Le Moulinier, Morgan Letot.

Absents : Mme Anne Guerrier (a donné pouvoir à Marie-Odile Tellier), Annie Tissier (a donné pouvoir à Patrick Drieu), Mrs Xavier Ficheux, Maxime Turpin et Mme Christèle Carval excusés.

Le compte rendu de la séance du 21 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Proposition d'adhésion au service Conseil en Énergie Partagée (CEP1) avec le SDEC

M. Le Maire explique que l'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) de niveau 1 vise à mettre en place un suivi dynamique des consommations et des dépenses énergétiques des bâtiments de la collectivité pour identifier les plus énergivores et déclencher par la suite une stratégie de rénovation énergétique adaptée.

A l'issue de cette analyse, la commune est libre de réaliser les rénovations par elle-même ou d'adhérer au CEP de niveau 2 pour bénéficier d'un accompagnement avec audit, bilan et proposition de plans d'action et recherche de financement.

La durée du contrat est de 4 ans.

Coût par an : 500 € + 50 €/ bâtiment avec une aide du SDEC à 80%

Sur la base des 7 bâtiments identifiés pour notre collectivité, le coût de l'accompagnement est donc de :

	2022	2023	2024	2025	Total (sur 4 ans)
Coût du service	850 €	850 €	850 €	850 €	3 400 €
Prise en charge SDEC ENERGIE	680 €	680 €	680 €	680 €	2720 €
Reste à charge de la collectivité	170 €	170 €	170 €	170 €	680 €

Le Conseil décide à « l'unanimité » d'adhérer à ce service.

Point sur les travaux :

M. le Maire explique que Patrick Drieu a rencontré David CANU et Christophe DRIEU pour voir ce qu'ils pouvaient faire pour améliorer l'isolation de la cantine actuelle. Apparemment, en remettant une couche de laine de verre d'au moins 40cm d'épaisseur et en changeant les ouvrants, il serait possible d'isoler ce bâtiment à moindre frais en attendant la construction de la nouvelle cantine. En parallèle, une demande de subvention sera faite auprès du Département

Le Conseil est favorable à ces travaux d'isolation qui devront être réalisés avant l'hiver 2023.

Demande de Droit de Place de taxi supplémentaire :

M. Le Maire informe le conseil municipal de la demande reçue par les Ambulances HUBERT pour obtenir une extension à Ablon de la zone de prise en charge des taxis de Honfleur Deauville. Par arrêté Préfectoral en date du 04 avril 2022, la commune d'Ablon est désormais rattachée à la zone de prise en charge de Honfleur Deauville. Mme HUBERT a donc demandé l'avis du Conseil Municipal pour obtenir une Autorisation De Stationnement pour une seconde place (dite ADS), ce qui correspond à une autorisation de circuler (« licence n°2 »).

Le conseil est favorable à 12 voix « pour »

Avenant 1 Lot 2 Marché Place des Lilas :

M. Le Maire explique que le montant initial du marché a été dépassé pour le lot 2 car le nombre de dalle d'éveil podotactile prévu n'était pas suffisant. Cet ajustement des quantités engendre une augmentation de + 8.75%. Le montant total de ce lot passe donc de 8 865.01€ TTC à 9640.60 €

L'assemblée délibérante autorise M. le Maire à signer un avenant pour le lot 2 à l'unanimité.

Attribution de subventions communales :

M. Le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif 2022, le montant global de l'enveloppe des subventions avait été voté et seules les associations ayant demandé une aide inférieure à 500 € avaient pu en bénéficier. Les autres demandes devaient être présentées plus en détail.

M. Le Maire propose de verser des subventions aux associations suivantes :

- L'association Familles Rurales d'Ablon et ses environs : 1 000 €

- L'ADMR Ablon Association : 800 €
- Le Comité des Fêtes d'Ablon : 4000 € (pour le feu d'artifice)
- Coopérative scolaire ECM / Voyages : 200 €
- Coopérative scolaire école maternelle : 470 €
- Coopérative scolaire école primaire : 780 €
- Coopérative scolaire ECP / Voyages : 200 €
- Société de Chasse / Activités diverses : 550 €

L'assemblée délibérante valide le versement de ces montants aux associations à l'unanimité

Questions diverses :

M. le Maire présente le déroulement des élections législatives du 12 et 19 juin prochain.

Fin de la séance à 21h15